



RÈGLEMENT

Concours Dream ride contest

1. GÉNÉRALITÉS

Le concours *Dream ride contest* (ci-après, le « Concours ») est tenu par Production JML inc. (ci-après, l'« Organisateur »), 307-985 Rue Marie-Gérin Lajoie, Terrebonne, QC, J6Y0M1 dans le cadre du Ink & Wheels Big Show de Laval (ci-après, le « festival »), du 1^{er} septembre 2024 au 20 avril 2025, que vous pouvez consulter sur notre site Web (ci-après, la « Période du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et **âgée de dix-huit (18) ans ou plus** au moment de sa participation, et exclut la communauté organisationnelle, ainsi que les membres de leurs familles respectives et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés. Sont aussi exclus les employés, agents et représentants des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services affiliés au festival et liés au Concours, ainsi que leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

3. POUR PARTICIPER AU CONCOURS (achat requis)

Pour participer au concours, il suffit de vous procurer un coupon de participation auprès des représentants au coût de 100 \$ chacun. Les coupons seront accessibles durant toute la période du concours. Les copies, reproductions et fac-similés du coupon ne sont pas acceptés. La quantité des coupons est limitée.

4. PRIX

Une moto 2025 Harley-Davidson Road Glide R Vivid Black-Black Finish d'une valeur de 40 000 \$ offert par Prémont Harley-Davidson, un GMC Sierra 1500 2025 noir d'une valeur de 80 000 \$ offert par 440 Laval Chevrolet, une moto Indian Challenger noir sur noir 2025 offert par Moto Illimitées modèle 2025 ou modèle équivalent d'une valeur approximative de 40 000 \$ et une trottinette électrique off-road Gotrax-GX2 2X 800W, 48V-20aH d'une valeur de 1899,99\$ offerte par EcoBike

Nombre de prix : 4
Valeur totale des prix : 161 899, 99 \$

5. REMISE DES PRIX

Le tirage aura lieu le 20 avril 2025, au SPORTXPO, 2890 Boulevard Dagenais Ouest, Laval, QC, H7P1T1, parmi toutes les participations admissibles reçues.

Afin d'être déclarée gagnante, la personne dont le nom aura été tiré au sort devra :

- Être jointe par téléphone ou par courriel par l'Organisateur, dans les 48 heures suivant la date du tirage. Si elle n'a pu être jointe dans ce délai, l'Organisateur procédera à un nouveau tirage, selon les mêmes conditions. Il continuera ainsi jusqu'à ce qu'une personne gagnante soit contactée ;
- Convenir d'un rendez-vous avec le représentant du festival pour la remise du prix pour y signer la **formule de déclaration** et répondre correctement à la question mathématique y figurant, avant le 30 juin 2025. Une preuve d'assurance pour le véhicule devra être fourni.

Elle recevra alors son prix.

À défaut de respecter toute condition prévue au présent règlement, la personne participant au Concours ne recevra pas son prix, et ce dernier sera remis en circulation afin d'être attribué.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- A. Ce règlement sera disponible sur notre site web pendant la période du concours.
- B. Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants pourra être automatiquement disqualifiée et adressée aux autorités judiciaires compétentes.
- C. Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre prix ou être échangés, en partie ou en totalité, contre de l'argent sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
- D. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées aux gagnants, l'Organisateur ne pourrait attribuer un prix tel que décrit au présent règlement, en tout ou en partie, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix en argent.
- E. L'Organisateur, les employés, agents et représentants des sociétés, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services affiliés au festival et liés au présent concours ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la Période du concours.
- F. En acceptant son prix, toute personne gagnante décharge de toute responsabilité l'Organisateur et ses partenaires, de même que leurs dirigeants, employés et mandataires pour tout dommage de quelque nature que ce soit, peine, amende, pénalité ou frais de justice raisonnables qu'elle pourrait subir dans le cadre de l'utilisation de son prix.
- G. En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise l'Organisateur et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclarations relatives au prix et/ou lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.